

Hautes écoles spécialisées : une réforme sexiste ?

Autor(en): **cp**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chêne. Auparavant, elle exerça son ministère à Turin en Italie, puis à Rolle, à Cormoret, à Ollon et à Essertines-sur-Yverdon. C'est là qu'elle effectua des remplacements à l'Hôpital de Saint-Loup, ce qui lui valut d'assurer l'aumônerie des malades de 1935 jusqu'en 1947. Elle resta ensuite à la paroisse de l'Auberson jusqu'à sa titularisation à Chavannes-le-Chêne en 1960. Elle décida alors de retrouver les lieux de son enfance et vint établir sa retraite jusqu'à la fin de ses jours à Morges.

Hautes écoles spécialisées

Une réforme sexiste?

(cp) – Une dizaine de Hautes Ecoles spécialisées (HES) seront créées en Suisse d'ici 2003. C'est le message adressé aux Chambres, le 3 juin, dernier par le Conseil fédéral. Lors d'une conférence de presse, le chef du Département fédéral de l'économie publique, Jean-Pascal Delamuraz a présenté ce projet comme un instrument destiné "à revitaliser l'économie suisse". Il ne s'applique pour l'heure qu'aux actuelles écoles techniques supérieures (Ecoles d'ingénieurs ETS - Ecoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration ESCEA et les Ecoles supérieures d'arts appliqués ESAA). Il touche environ 12500 étudiant-e-s et coûtera 5,4 milliards de francs, dont 1,6 à charge de la Confédération (600 millions de plus qu'actuellement), le reste à charge des cantons.

Dans une phase ultérieure, d'autres écoles supérieures, touchant les domaines paramédical, social et pédagogique, l'hôtellerie et la restauration, les conservatoires et les académies d'art, pourraient être associées au projet. Mais cet espoir reste lié à la situation des finances publiques. Une fois de plus, ce sont les femmes qui seront indirectement défavorisées, puisque ce sont ces domaines qui sont encore fortement féminisés.

Le projet avait été présenté en avril dernier dans le cadre d'un symposium organisé par l'OFIAMT.

Durant trois jours, plusieurs oratrices et orateurs ont pré-

senté la création de ces nouveaux établissements destinés, comme la maturité professionnelle, à dynamiser le système de formation professionnelle suisse. Celle-ci, grâce aux HES, offrirait les possibilités plus attrayantes d'une vraie filière de formation supérieure, avec à la clé des titres reconnus et eurocompatibles.

Cependant, de nombreuses questions sont encore ouvertes. Le nombre de ces écoles sur l'ensemble du territoire et, en conséquence, leur organisation par zone géographique ou par spécialisation, ne sont pas du tout arrêtés. Pas plus que l'épineuse question du partage des compétences entre la Confédération et les cantons. Malgré tout, ce dossier est présenté comme un projet dynamique, dont la Suisse est trop peu coutumière.

Ne nous réjouissons pas trop vite, ces changements ne concernent, pour le moment en tout cas, que les formations techniques, de l'économie ou de l'administration, celles qui portent le label OFIAMT. Soit des professions très majoritairement masculines! Une fois de plus, le risque est donc grand de voir les femmes professionnellement discriminées et marginalisées. Conséquence inévitable si d'autres métiers, sociaux, de la santé, ou encore de la pédagogie – majoritairement féminins ceux-là – ne parviennent pas à prendre le train en marche.

Il va de soi que les femmes sont concernées par la reconnaissance des diplômes et la mobilité. Toujours selon K. von Salis, elles y ont même des intérêts spécifiques.

En effet, en suivant un conjoint à l'étranger elles prennent, majoritairement, le risque d'être dans l'impossibilité d'exercer leur profession non reconnue. De plus, il est indéniable qu'il leur sera plus facile de revenir sur le marché du travail avec un diplôme reconnu si elles ont interrompu leur activité pour l'éducation des enfants. Sans parler de toutes celles qui souhaiteraient réaliser une carrière professionnelle valorisante et épanouissante, mais qui se trouvent dans des filières sans avenir faute de perspectives de perfectionnement professionnel!



ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne met au concours trois postes de

professeur en circuits et systèmes au Département d'électricité

Le nouveau professeur assurera l'enseignement et la recherche liés à ces disciplines et il dirigera la Chaire des circuits et systèmes au sein du Département d'électricité

Son domaine de recherche sera centré sur la théorie des circuits et systèmes, en particulier sur les circuits et systèmes non linéaires, et sur l'application de cette théorie dans tous les domaines de l'électricité, en particulier en traitement du signal et en communications.

Il donnera un enseignement de base ainsi qu'un enseignement avancé en circuits et systèmes à la section d'électricité et à la section de systèmes de communication. Il organisera également un enseignement postgrade dans son domaine.

Le candidat doit avoir une activité importante de recherche dans le domaine des circuits et systèmes à son actif et il doit avoir une réputation solide sur le plan international. Il doit être capable de collaborer avec d'autres groupes de recherche, que ce soit à l'EPFL ou à l'extérieur, afin que les résultats de la théorie puissent porter leurs fruits dans la pratique.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription: 31 juillet 1994.

Entrée en fonctions: été 1995 ou à convenir;

professeur en topométrie

chargé de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des méthodes de positionnement et d'acquisition de données localisées. Des compétences particulières sont requises dans les techniques de mesures géodésiques, le traitement numérique des données et l'analyse de leur précision et de leur fiabilité. Une bonne expérience dans la gestion du territoire et les travaux d'ingénierie serait appréciée.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription: 31 juillet 1994.

Entrée en fonctions: 1er octobre 1995 ou à convenir;

professeur en informatique technique au Département d'informatique

Ce professeur aura pour mission de développer des activités d'enseignement et de recherche dans les domaines suivants:

- conception de l'architecture matérielle et logicielle des systèmes industriels
- interfaces et procédures de dialogue entre processeurs et applications
- réseaux locaux industriels
- développement de logiciels industriels répartis.

Outre les compétences susmentionnées, l'EPFL attend de ce nouveau professeur une grande expérience pratique du développement de logiciel, une large ouverture d'esprit, des talents pédagogiques confirmés et d'excellentes aptitudes à la recherche personnelle.

Les candidats doivent avoir des résultats académiques et industriels reconnus sur le plan international.

Dans le but de promouvoir les carrières féminines, la Direction de l'EPFL encourage les femmes à faire acte de candidature.

Délai d'inscription: 31 juillet 1994.

Entrée en fonctions: été 1996 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ces postes à la **Présidence de l'EPFL, CE-Ecublens, 1015 Lausanne.**

22-1882